

Éoliennes : le principe de précaution a prévalu au conseil municipal

Vendredi soir, le conseil municipal s'est réuni dans une salle où de nombreux habitants concernés par le projet éolien avaient aussi pris place. Après présentation de l'ordre du jour par le maire André Fraval et l'approbation du compte rendu de la dernière réunion, sur lequel certains élus ont parfois joué sur les mots, ce qui pousse même le maire à proposer d'enregistrer le conseil, les élus qui avaient assisté les jours précédents à une réunion technique d'information et d'échange sur les projets d'implantation de parcs éoliens ont exprimé leur opposition.

Daniel Hannocq a donc exposé

la position des élus qui, au vu du descriptif détaillé du projet, des schémas éoliens de la Cocopaq et régional, après une visite de plusieurs sites existants dans différentes conditions climatiques et renseignements pris auprès des riverains concernés, sans toutefois rejeter l'énergie éolienne dans son principe, ils ont considéré que la distance de 400 m de retrait par rapport aux habitations, est insuffisante pour assurer l'absence de nuisances pour les riverains concernés. D'autant qu'elle n'est pas toujours parfaitement respectée pour deux des quatre éoliennes de Castel-Coudiec.

Ils ont également pris en compte le fait que les outils réglementaires existants, encadrant les problèmes de nuisance sonores (émergence inférieure à 5 dba le jour et 3 dba la nuit) ne permettent pas d'assurer un recours suffisant pour les concitoyens en cas de nuisances ressenties pour ce type de bruit rythmé et entêtant. C'est donc pourquoi en appliquant le principe de précaution, dans l'état actuel du projet, le conseil municipal a voté contre l'implantation des deux parcs éoliens proposés à l'enquête publique tant à Keros qu'à Castel-Coudiec.

Voirie. Renforcement de la voirie communale : l'entreprise EGTP

a été retenue pour effectuer les travaux de renforcement prévus en 2008

Garderie Scolaire. Après avoir adopté les horaires les élus ont approuvé la capacité d'accueil.

■ **Association club de l'amitié**
Déjeuner «cochon grillé» à Pen ar Prat. Jeudi 18 septembre, 7 h 45, rendez-vous salle municipale. Le matin visite d'une entreprise de transformation de légumes travaillant au rythme des saisons, ensuite déjeuner, musique et danses à Pen ar Prat. Le car est complet, en cas d'impossibilité, prévenir rapidement en téléphonant au 02 98 71 86 18.

_FSL18